

ALLOCATIONS FAMILIALES

EXPLICATIONS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI DE L'IMPÔT DE GUERRE SUR LE REVENU

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Je dirai quelques mots au sujet de questions qui nous ont été posées concernant les allocations familiales. La loi des allocations familiales pourvoit au versement, à partir de juillet 1945, de prestations mensuelles en espèces pour les enfants âgés de moins de seize ans.

M. GRAYDON: A partir de quelle date en juillet?

L'hon. M. ILSLEY: La période en question s'ouvre le 1er juillet, mais le versement des premières prestations ne commencera que plus tard dans le mois.

A l'heure actuelle, ceux qui acquittent l'impôt sur le revenu ont droit à une déduction relativement aux enfants à leur charge et nous ne nous proposons pas d'accorder une double indemnité dans leur cas. La loi de l'impôt de guerre sur le revenu sera modifiée en conséquence, au moment voulu. Je ne puis préciser la nature exacte de cet amendement, mais je puis assurer les contribuables que le versement des allocations familiales ne les placera pas dans une situation moins enviable qu'à l'heure actuelle. Je désirais donner ces éclaircissements en réponse aux questions qui nous sont parvenues à ce sujet.

CONFÉRENCE DE SAN-FRANCISCO

PROJET D'ORGANISATION GÉNÉRALE INTERNATIONALE POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le 20 mars, de la motion du très honorable Mackenzie King tendant à approuver l'envoi de représentants à une conférence des Nations Unies à San-Francisco pour préparer une charte visant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai étudié un peu le discours prononcé hier par le premier ministre et je désire, en prenant part à cet important débat, relever quelques points qu'il a soulevés. Le premier ministre a mentionné la réunion des représentants des gouvernements du Commonwealth qui doit avoir lieu prochainement à Londres, mais il ne nous a pas expliqué de façon satisfaisante pourquoi le gouvernement canadien n'avait pas envoyé un de ses ministres à une réunion aussi importante. Son discours ne nous a pas renseignés non plus quant à l'attitude que le Cana-

[L'hon. M. Ilsley.]

da entend prendre à la conférence de San-Francisco en vue d'une collaboration étroite avec le Royaume-Uni et les autres membres du Commonwealth. Voilà quelques-uns des points que je me suis proposé de soulever cet après-midi. J'aimerais que le premier ministre, conformément à l'entente établie, apportât, avant la fin du débat, une réponse à mes diverses questions.

Le premier ministre a également mentionné le rôle de la Société des Nations. Les crédits qu'on vient de déposer font mention de la part imputée au Canada des frais et dépenses de cette Société. Au moment où l'on doit établir un nouvel organisme de paix mondiale, il convient de se demander quelle sera la situation de la Société et de ses divers organismes. Seront-ils absorbés par le nouvel organisme ou disparaîtront-ils complètement?

Le premier ministre a déclaré dans son exposé que le Gouvernement avait déjà communiqué aux grandes puissances ses vues sur la composition et les pouvoirs du Conseil de sécurité ainsi que sur certains autres aspects de l'organisme projeté. Devons-nous comprendre par conséquent que les vues qu'il nous a exposées hier couvrent toute la politique ministérielle telle qu'on l'a révélée à ces grandes puissances? Nous sommes en droit de savoir si le Gouvernement leur a présenté des vues qu'il a négligé d'exposer au Parlement. Il n'entre évidemment pas dans les intentions du premier ministre de proposer des mesures ou des amendements avant la tenue de la conférence, bien que certaines rumeurs répandues à l'étranger veuillent que le Canada ait déjà soumis un amendement. Le premier ministre voudrait-il, d'ici la fin du débat, indiquer à la Chambre la conduite que le Gouvernement entend suivre au sujet d'amendements projetés qui pourraient être normalement soumis à la conférence et qu'il n'a pas mentionnés jusqu'ici?

Une analyse attentive du discours du premier ministre indiquerait de la part du Gouvernement l'intention d'envoyer à San-Francisco la délégation canadienne sans lui tracer clairement sa ligne de conduite avant qu'elle arrive à destination. Le discours contient, il est vrai, certaines propositions; il approuve directement les principes et les fins de la charte projetée; il est toutefois évident que l'attitude du Canada ne sera réellement connue que lorsque la conférence de San-Francisco sera tenue. J'estime humblement qu'il faudrait plus de renseignements dans les circonstances.

Le premier ministre a dit quelques mots de la future délégation du Canada; il a été d'avis qu'elle devrait être parfaitement représentative. Ce principe général ralliera sans doute